



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 02/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 24 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 janvier 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	M. BERNES
Mme LLOUBERES	à	M. BEUILLE
M. CASTAING	à	M. SANCHEZ
Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
M. MARQUIER	à	M. RIGAUD
Mme JOUET	à	Mme SEIB-TAUPIN.

ABSENT EXCUSÉ : M. CANEZIN

ABSENTS : MM. FERTE J., DELON et MMES GARBIN, FERTE S.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Autorisation du Conseil Municipal

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), dispositif de veille éducative, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, est reconduit pour cette année scolaire 2018/2019.

Trois actions sont à nouveau proposées : une action au collège d'Aussonne, une action à l'école primaire Jules-Ferry et une action à l'école primaire Louise-Michel pour les élèves du CP au CM2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De reconduire un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental et de tout organisme ou collectivité publique relative à la mise en place de ce dispositif de veille éducative,

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette contractualisation,
- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes dépenses dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 06 février 2019

Le Maire,

Lysiane MAUREL

